

PRECIS
DE
L'ACTE DE MILICE

MAINTENANT EN FORCE,
ET
DES DEVOIRS QU'IL IMPOSE
AUX
OFFICIERS & MILICIENS.



QUEBEC :

Imprimé par P. E. DESBARATS, Imprimeur des Loix de la très
Excellente Majesté du Roi.

—
1821.